



Seine et Yvelines  
Numérique

2024-CSSYN-013

Délibération affichée, rendue exécutoire,  
après transmission au Contrôle de Légalité le : 20 mars 2024  
AR n° 078-200062248-20240313-lmc1149051A-DE-1-1

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Ajout d'une dérogation concernant le principe d'exclusivité des marchés publics en intermédiation impactant les conditions générales de recours à la Centrale d'Achats de Seine-et-Yvelines Numérique

Le 13 mars 2024, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 7 mars 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération N° 2017-CSSYN-03 de création de la Centrale d'Achats de Seine-et-Yvelines Numérique en date du 31/01/2017 ;

Vu les conditions générales de recours à la Centrale d'Achats ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique.

**Considérant** l'intérêt de prévoir la faculté de déroger au principe d'exclusivité des marchés publics en intermédiation de la Centrale d'Achats de Seine-et-Yvelines Numérique.

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** la modification de l'article 5.2 des conditions générales de recours à la centrale d'achats afin d'y insérer la faculté pour le pouvoir adjudicateur de déroger au principe d'exclusivité pour les seuls marchés publics en intermédiation.

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

Présidente du Comité Syndical  
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Ajout d'une dérogation concernant le principe d'exclusivité des marchés publics en intermédiation impactant les conditions générales de recours à la Centrale d'Achats de Seine-et-Yvelines Numérique

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

---

#### Présents : 16

Mme Jessica BULLIER, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Alice LE MOAL, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

---

#### Pouvoir : 1

M. Pierre Bédier à Mme Anne Hery Le Pallec.

---

#### Absents excusés : 9

Mme Sonia Brau, M. Bruno Coradetti, M. Yves Coscas, M. Jean-Michel Fourgous, M. Thomas Lam, M. Franck Lelièvre, M. Laurent Richard, M. Patrick Stefanini, M. Jean-Marie Tétart.

---

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
			17

**Adopté à l'unanimité**